



Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

Associations Agir à Villejuif, ALIC, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero Waste France

collectif3R@gmail.com · www.collectif3R.org · Facebook.com/collectif3R · Instagram/collectif3R
c/o Amélie BOESPFLUG, 6 bvd de Brandebourg, 94200 Ivry-sur-Seine

À l'attention de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Préfecture du Val-de-Marne
21-29 avenue du Général de Gaulle
94038 Créteil Cedex

Ivry-sur-Seine, le 26 mai 2026

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Propositions du Collectif 3R pour améliorer la biosurveillance autour de l'usine d'incinération des déchets ménagers Interval

Monsieur le Préfet,

Nous vous adressons nos félicitations pour votre nomination.

Le 20 mai 2026 a eu lieu la Commission de Suivi de Site (CSS) concernant l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII. Nous tenons à saluer la qualité des présentations et le travail de contrôle de la DREAT concernant les accidents sur cette usine vieillissante.

Vu la quantité de travaux engagés par le SYCTOM pour que l'usine puisse fonctionner en toute sécurité pour quelques mois de plus en attendant la mise en route de l'usine Interval, nous sommes toujours d'avis qu'il aurait été plus raisonnable de fermer un four en décembre 2025 car la logistique pour prendre en considération la réduction du tonnage était déjà mise en place. Cette décision de faire fonctionner l'usine à pleine capacité a coûté très cher au contribuable

Le bilan des recherches des causes profondes a mis en évidence le rôle des explosions de protoxyde d'azote dans les incidents constatés en 2025. Etant donné qu'une bouteille de protoxyde explose toutes les heures dans l'usine, que pratiquement tous les camions-bennes transportant des ordures ménagères en contiennent, que la taille des bonbonnes ne fait qu'augmenter et que la consommation de protoxyde d'azote ne devrait pas diminuer dans les années qui viennent, peut-on réellement considérer les ordures ménagères en 2026 comme des déchets non-dangereux ? Vu leur risque explosif, et leur implication dans des incidents qui conduisent à un mauvais fonctionnement régulier des systèmes de filtration, ces déchets ne devraient-ils pas être traités selon les mêmes règles que les déchets dangereux notamment concernant la distance de sécurité requise entre les installations et les habitations ?

Concernant le protocole de biosurveillance prévu pour la prochaine usine de l'Interval, nous sommes satisfaits que notre demande d'augmentation des stations de prélèvement de mousses et d'eau de pluie dans le kilomètre autour de l'usine ait été entendue. Nous accueillons positivement la mise en place de cultures de choux frisés qui pourront être informatives pour les personnes qui jardinent autour de l'usine.

Nous soutenons néanmoins la demande du maire de Charenton d'ajouter deux stations dans les écoles de Port-aux-Lions et de Robert Desnos vu leur proximité avec l'incinérateur. Nous n'avons pas compris la réponse du SYCTOM sur ce point car ils ont affirmé que ces deux écoles n'étaient pas concernées par des retombées maximales de l'usine ; or sur la carte fournie et diffusée le 20 mai, ces écoles sont bien dans le panache d'une couleur verte plus intense (donc d'après le code couleur, une concentration plus forte de polluants) que le nord de Charenton-le-Pont. Par ailleurs, une station de prélèvement a bien été décidée et localisée à une cinquantaine de mètres de ces deux écoles. Nous ne comprenons donc pas bien pourquoi la station à 50 mètres de l'école serait concernée par des retombées maximales, mais pas l'école juste à côté. Nous rappelons que ces deux écoles reçoivent tous les jours des publics vulnérables vis-à-vis de la pollution de l'air.

Nous réitérons notre demande que soit ajoutée une mesure des PFAS dans les prélèvements effectués dans les stations. Nous entendons bien qu'il ne s'agit pas pour le moment d'une obligation réglementaire, mais comme le soulignait M. le Sous-préfet, il peut parfois être intéressant d'aller au-delà des contraintes réglementaires. La mesure des PFAS autour de l'usine pourrait permettre d'étudier sur les points les plus impactés par le panache s'il existe une contribution de l'incinération à la contamination des sols aux PFAS. Il pourrait également être intéressant d'évaluer s'il existe une corrélation entre une quantité de PFAS émise dans les prélèvements ponctuels obligatoires dans les cheminées et une quantité de PFAS dans les sols environnants.

Lors de la réunion, il a été annoncé que la nouvelle usine de l'Interval devrait être mise en service courant septembre 2026. Avant sa mise en service nous réitérons certaines de nos demandes.

Nous demandons :

- **Que par un arrêté préfectoral vous limitiez les émissions du site de l'Interval concernant les émissions de dioxines dans les fumées et dans les sondes AMESA à < 0.01 ng TEQ/Nm³.** Cette demande est motivée par la proximité très importante de l'usine des habitations et elle paraît raisonnable car la moyenne des prélèvements effectués sur l'ancienne usine présentée à la CSS était de 0.015 ng TEQ/Nm³. Une nouvelle usine avec des équipements de dernière génération devrait être capable d'émettre <0.01 ng TEQ/Nm³.
- **Que les sondes AMESA soient en service lors des arrêts-redémarrages et les OTNOC.**
- **Que les valeurs limites des métaux lourds s'alignent sur les valeurs limites les plus contraignantes d'Europe.**
- **Que les émissions de particules fines et ultra-fines soient mesurées (comme cela est fait par certains incinérateurs) et qu'un arrêté préfectoral en limite les rejets.**

- **Que vous vous opposiez à toute nouvelle usine d'incinération d'ordures ménagères ou de déchets type CSR sur le département du Val-de-Marne ainsi qu'à toute nouvelle extension des capacités des UIOM déjà en fonctionnement.**
- **Que l'activité de l'usine soit publiée en temps réel (essais, arrêts-redémarrages, incidents...) pour informer la population et les médecins. C'est lors des arrêts et redémarrages que la pollution est la plus susceptible d'être relâchée en quantité importante. En cas d'incident les habitants doivent être opportunément informés et recevoir des consignes pour savoir comment se protéger.**
- **Que des consignes soient données dans les écoles et auprès des riverains pour savoir quoi faire en cas d'incident dans l'usine. Qu'en cas d'émission inhabituelle de PCB, PFAS et dioxines bromées soit présentée dans le Dossier d'Information du Public une analyse des causes possibles.**

Par ailleurs, nous constatons qu'il y a eu très régulièrement des incidents dans l'usine suite à des intempéries. Avec le dérèglement climatique, les événements climatiques vont être amenés à se répéter et à s'intensifier. Quelles mesures ont été prises pour protéger l'usine de l'Interval par rapport à cela ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier, et nous nous tenons à votre disposition pour en discuter plus amplement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués,



Amélie BOESPFLUG et Mathilde ROUSSEAU
Co-présidentes du Collectif 3R
collectif3R@gmail.com
Tél : +33 6 22 93 01 98

Copie à Mesdames et Messieurs les élus du SYCTOM

Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine et ses conseillers

Monsieur le Maire de Charenton-le-Pont

Madame la Maire du XIIème arrondissement de Paris

Monsieur le Maire du XIIIème arrondissement de Paris

Messieurs et Mesdames les députés d'Ivry, Charenton, Paris 12 et Paris 13